

## Les souvenirs de Radio-Canada, objet d'une série radiodiffusée



André Le Coz

*L'équipe des Joyeux Troubadours (1959). De gauche à droite: André Rufiange, Gérard Paradis, Margot Prud'homme, Paul-Émile Corbeil, Jean-Maurice Bailly, la petite Hullose Estelle Caron, Lionel Renaud, Raymond Forget et Saturno Gentilietti quelques minutes avant d'aller en ondes.*

Sous le titre *Si la radio m'était contée*, le réseau FM de Radio-Canada présente actuellement une série d'émissions hebdomadaires retraçant la petite histoire du réseau français de Radio-Canada, à l'aide d'interviews et d'extraits de téléromans, de radiothéâtres, d'émissions de variétés, etc. La série se terminera à la fin du mois d'août.

Il s'agit d'une réalisation de Radio-Canada FM à Ottawa.

La création de la chaîne française de Radio-Canada remonte à 1936, soit une douzaine d'années après les débuts de la radio au Canada. Pour établir un lien, la première émission s'intitule *La Préhistoire de Radio-Canada*. Raymond Laplante, l'animateur, rappelle certaines dates importantes de la radio depuis 1901, alors que Guglielmo Marconi transmit des signaux transatlantiques de télégraphie sans fil entre la Cornouailles (Grande-Bretagne) et Terre-Neuve.

Au cours de la première émission, le 10 avril, l'on a pu entendre aussi les voix de Ferdinand Biondi et Roger Baulu, une interview du colonel René Landry, qui fut secrétaire et premier employé permanent de la Commission canadienne de la radiodiffusion, ainsi que d'Alphonse Ouimet, ancien président de la Société Radio-Canada, sans oublier de nombreuses insertions de documents sonores.

Notons qu'à cause de la portée nationale de la série, la réalisatrice, Mme Pauline Sincennes, a cherché la collaboration des autres postes du réseau en leur demandant de raconter l'histoire de la radio française dans leur région de Moncton (Nouveau-Brunswick) à Vancouver (Colombie-Britannique).

## Prorogation de l'accord NORAD

Le ministre des Finances et vice-premier ministre, M. Allan MacEachen, agissant à titre de secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, a déposé, le 12 mai à la Chambre des communes, un Échange de notes constituant un Accord, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, portant prorogation pour un an de l'Accord sur le Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) actuellement en vigueur.

Le gouvernement du Canada a cherché à obtenir cette prorogation de façon à donner au comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes l'occasion de se prononcer sur ce sujet. En raison de la tenue récente des élections, l'examen de la question n'a pu être amorcé avant l'expiration du présent accord, le 12 mai.

## Entente avec les Territoires-du-Nord-Ouest sur l'énergie

Le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, et le commissaire des Territoires-du-Nord-Ouest, M. John Parker, ont annoncé récemment la signature de l'Entente d'élaboration et de démonstration des techniques relatives aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie, intervenue entre le gouvernement fédéral et les Territoires-du-Nord-Ouest.

Aux termes de l'entente, et au cours des quatre prochaines années, le gouvernement fédéral versera la somme de \$2,5 millions et les Territoires-du-Nord-Ouest, \$833 000 pour la réalisation de projets de démonstration ou d'élaboration de techniques prometteuses relatives aux économies d'énergie ou aux ressources énergétiques de rechange.

M. Lalonde a déclaré que "le Canada peut utiliser plus rationnellement ses ressources énergétiques existantes en employant des techniques plus efficaces ou nouvelles". Il a également souligné que "plus de \$113 millions ont été accordés dans le cadre d'ententes conclues avec les provinces et les Territoires, portant sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables".

De son côté, M. Parker a indiqué que "les techniques d'économie d'énergie élaborées pour répondre aux exigences particulières des Territoires pourraient être utilisées largement dans d'autres régions du pays. Les Territoires seront moins dépendants du pétrole, grâce à la substitution des énergies éolienne, solaire et de la biomasse aux sources classiques de combustible. Le secteur public et le secteur privé se partageront vraisemblablement les économies d'énergie et les possibilités économiques engendrées par ce programme".

Les projets seront choisis par un comité fédéral-provincial de gestion et l'entente sera gérée par l'Administration des Territoires.

Les critères de sélection comprendront la rentabilité de la proposition, sa contribution aux objectifs énergétiques des Territoires et du Canada, de même que ses mérites techniques. Dans le cadre du Programme, des subventions seront accordées, en particulier, aux projets qui offriront des possibilités étendues d'application future.